



COMMUNIQUÉ DE PRESSE 2020-006

NOUVELLES RECOMMANDATIONS DANS L'USAGE DU MATÉRIEL POUR LES PRISES EN CHARGE DE PATIENT DIT « COVID-19 »

Un abandon des services de l'État !

LE TATRE, le 29 mars 2020

Le 29 mars, nous avons dénoncé, dans un mail adressé à Olivier VERAN, Ministre de la Santé, les dernières recommandations dans l'équipement des ambulanciers à l'occasion des prises en charges des patients « atteints » ou « suspectés » par le COVID-19.

Nous lui avons fait part de notre mécontentement et avons exigé un retour de l'équipement complet dans les recommandations adressé aux ambulanciers.

Les ambulanciers de France et nos adhérents en particulier ressentent un fort le sentiment d'abandon de la part du Gouvernement et de votre Ministère.

En effet, le vendredi 27 mars 2020, le Gouvernement a changé les recommandations de la protection des professionnels de santé ambulancier.

Il y est indiqué que le port d'un masque FFP1 (masque chirurgical) pour les professionnels est suffisant. Les autres Équipements de Protection Individuels (EPI) précédemment recommandés ont disparu de l'utilisation systématique.

Or le Président de la République, le Premier Ministre, vous même martèlent tous les jours que la crise sanitaire est sans précédent, que nous sommes en guerre et que le pic épidémique n'est pas encore atteint. De plus, les professionnels de santé hospitalier prennent en charge les patients suspectés « COVID19 » habillés d'un équipement complet (charlotte, masque FFP2, lunettes, sur-blouse, sur-chaussures, gants).

A contrario, nous avons le sentiment de faire notre travail sans armes. Sans changement de recommandation, l'État sera responsable de l'état de santé de nos collègues.

Nous avons donc demandé au Ministre de la Santé, de modifier de nouveau les recommandation et de demander le port de la tenue complète comportant une charlotte, un masque FFP2, une paire de lunettes, une sur-blouse (à minima), une paire de sur-chaussures, et 2 paires de gants à usage unique. Nous exigeons de tel recommandation car lors des interventions, nous passons plusieurs dizaines de minutes dans un espace confiné à moins d'un mètre des patients, dans des volumes de 2 à 4 mètres cube, en pratiquant des gestes techniques, y compris de l'oxygénothérapie, avec des états de santé instables.

Le Bureau National et les représentants locaux

Pour la Revalorisation et la Défense de la Profession